

Appel à candidatures Programme de subventions Synergie du CEAP 2026–2027

Préparez-vous une demande de subvention de partenariat ou de subvention Savoir du CRSH? Avez-vous une idée stimulante qui réunit des collègues de différents établissements et de différents axes de recherche du CEAP?

Le Centre d'études sur l'apprentissage et la performance (CEAP) invite ses membres à soumettre une demande au Programme de subventions Synergie, une initiative de financement de démarrage visant à favoriser de nouvelles collaborations, à renforcer les partenariats existants et à soutenir l'élaboration de demandes de financement compétitives auprès du CRSH.

Cette année, le CEAP accordera trois subventions de 5 000 \$ chacune.

Pourquoi présenter une demande?

Le Programme de subventions Synergie vise à aider les chercheur·euses du CEAP à :

- Développer des collaborations interdisciplinaires novatrices ;
- Élaborer des propositions solides pour les concours de subventions de partenariat et de subventions de développement Savoir du CRSH ;
- Créer des liens significatifs entre les axes de recherche du CEAP et entre les établissements ;
- Mettre en œuvre des activités pilotes et renforcer des partenariats susceptibles de mener à des initiatives de recherche de plus grande envergure.

Nous encourageons particulièrement les demandes qui réunissent des chercheur·euses n'ayant peut-être jamais travaillé ensemble auparavant et qui créent de nouvelles possibilités de collaboration au sein du CEAP et au-delà.

Critères d'admissibilité

- Réunir des chercheur·euses membres du CEAP provenant de plusieurs établissements ;
- Viser à soutenir la préparation d'une demande à l'un des programmes suivants :
 - **Subvention de partenariat du CRSH**
 - **Subvention de développement de partenariat du CRSH, ou**
 - **Subvention de développement Savoir du CRSH.**

Le financement peut être utilisé de manière flexible pour soutenir des activités qui renforcent votre future demande au CRSH, notamment :

- Soutien d'auxiliaires de recherche ;
- Rencontres de partenariat et de consolidation d'équipe ;
- Ateliers et séances de planification collaborative ;
- Études pilotes et collecte de données préliminaires ;
- Activités de mobilisation des connaissances et d'engagement ;

- Autres activités contribuant à l'élaboration d'une solide demande de financement externe.
- Les frais de déplacement ne sont pas admissibles, sauf dans des circonstances exceptionnelles (déplacements de personnes invitées dans le cadre d'activités de mobilisation des connaissances ou déplacements interrégionaux des membres de l'équipe).

Les demandes doivent comprendre :

1. **Titre du projet et membres de l'équipe**
2. **Description du projet (maximum 2 pages), comprenant :**
 - la collaboration proposée ;
 - la contribution des différents partenaires institutionnels.
3. **Concours du CRSH visé et échéancier prévu pour le dépôt de la demande.**
4. **Budget et justification budgétaire (maximum 1 page).**

Critères d'évaluation

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

- La qualité et l'originalité de la collaboration proposée ;
- La solidité des partenariats interinstitutionnels ;
- Le potentiel de mener à une demande compétitive auprès du CRSH ;
- La faisabilité des activités proposées et l'utilisation stratégique du financement.

Modalités et conditions

Les demandes doivent être soumises au plus tard le 30 novembre 2026. Tous les fonds accordés doivent être entièrement dépensés au plus tard le 30 avril 2027. Veuillez noter qu'aucune prolongation ne sera accordée au-delà de cette date.

Soumission

Veuillez soumettre votre demande sous la forme d'un seul fichier PDF à :

zeina.ismailallouche@concordia.ca

avec comme objet : « Programme de subventions Synergie du CEAP »